

Message de la ministre

Un accès facilité aux services et aux soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Chers amis,

Nous sommes très heureux de vous annoncer que nous avons franchi une nouvelle étape dans nos efforts pour aider les personnes à vivre de façon plus autonome et à pouvoir faire des choix.

Nous avons jeté les bases du nouveau processus de présentation d'une demande, un processus qui permettra aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles de présenter plus facilement une demande de services et de soutiens.

Tel qu'annoncé dans notre numéro de juin de Point de mire, nous avons organisé un processus concurrentiel afin d'identifier les organismes désireux de faire fonctionner l'une des neuf entités d'examen des demandes (points de contact régionaux) pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. J'ai récemment annoncé quels étaient les organismes sélectionnés; ces organismes se préparent à assumer leurs nouvelles fonctions en juillet 2011.

Une fois opérationnels, les nouveaux points de contacts régionaux seront l'un des éléments phares de notre plan de modernisation du système ontarien de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour m'être entretenue avec des adultes ayant une déficience intellectuelle et avec leurs familles, je sais à quel point ces nouveaux points de contact régionaux sont importants. Ces personnes veulent un système dans lequel il est plus facile de se retrouver, elles veulent un point de contact unique et des règles claires et uniformes pour tout le monde. Voilà un objectif que nous pouvons tous appuyer.

Tous nos partenaires communautaires auront un rôle à jouer pour aider les points de contact régionaux à se préparer à leur nouvelle mission. Nous avons hâte de collaborer avec chacun et chacune d'entre vous pour que la transition se déroule dans les meilleures conditions possibles dans les mois à venir.

Je remercie vivement tous ceux et celles qui ont fait part de leur intérêt et tous les partenaires communautaires, y compris les personnes ayant une déficience intellectuelle, qui ont participé au processus de sélection.

Madeleine Meilleur
Ministre des Services sociaux et communautaires



Comment fonctionnera le nouveau processus de présentation d'une demande

À compter de juillet 2011, les personnes présenteront une demande de services et de soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle par l'intermédiaire du point de contact dans leur région.

Les nouveaux points de contact régionaux :

- communiqueront des renseignements;
- confirmeront l'admissibilité aux services et aux soutiens;
- détermineront les besoins en services et en soutiens;
- mettront les personnes en relation avec des services et des soutiens;
- administreront les futurs accords de financement direct.

En ayant recours à des critères uniformes pour l'admissibilité et l'évaluation, les points de contact régionaux veilleront à ce que chacun soit traité de façon équitable au moment de la présentation d'une demande de services et de soutiens. Pour les personnes qui présentent leur demande, le nouveau système sera plus direct et plus facile à comprendre; elles auront accès auprès d'un guichet unique à des renseignements immédiats sur les services et les soutiens.

Les points de contact seront conçus pour couvrir l'intégralité de leur zone géographique respective; ainsi, les personnes qui ne vivent pas à proximité des points d'accès pourront tout de même présenter une demande de services et de soutiens correspondant à leurs besoins et ce, quelque soit leur lieu de résidence. Chaque point de contact sera en mesure d'offrir un service en français et en anglais.

Les points de contact régionaux ne prendront pas de décisions à propos de l'établissement des priorités en matière de services ou de financement. En vertu de la Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, ces responsabilités incomberont à un organisme de financement distinct. Les processus régionaux actuels permettant d'établir qui est prioritaire pour les services et le financement et le montant des fonds alloués resteront en vigueur jusqu'à ce que les futurs organismes de financement ou outils d'établissement des priorités soient opérationnels.

Organismes retenus pour servir de points de contact régionaux

Félicitations aux organismes qui deviendront les nouveaux points de contact régionaux de l'Ontario pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle :

- York Support Services Network, également connu sous l'appellation YOR-SUP-NET Support Services Network : Centre-Est de l'Ontario (Durham, Haliburton, Northumberland, Peterborough, Simcoe, Kawartha Lakes et York)
- Sunbeam Residential Development Centre : Centre-Ouest de l'Ontario (Dufferin, Halton, Peel, Waterloo et Wellington)
- Contact Hamilton for Children's and Developmental Services : Hamilton-Niagara (Brantford, Haldimand/Norfolk, Hamilton Wentworth et Niagara)
- Mains LeReseaudaideauxfamilles.ca, également connu sous l'appellation Algonquin Child and Family Services : Nord-Est de l'Ontario (Cochrane, Muskoka, Nipissing, Parry Sound, Timiskaming, est du district de Kenora le long de la baie d'Hudson et de la baie James)
- Lutheran Community Care Centre of Thunder Bay : Nord et Nord-Ouest de l'Ontario (Algoma, Kenora, Manitoulin, Sudbury, Rainy River, Sault Ste. Marie et Thunder Bay)
- Extend-A-Family : Sud-Est de l'Ontario (Hastings, Kingston, Lanark, Leeds, Grenville, Lennox, Addington et comté de Prince-Edward)
- Community Services Coordination Network : Sud-Ouest de l'Ontario (Middlesex, Oxford, Elgin, Huron, Bruce, Perth, Grey, Essex, Chatham-Kent et Lambton)
- Surrey Place Centre : Région de Toronto

Pour la région de l'Est de l'Ontario, la décision concernant l'identification de l'organisme devant servir de point de contact régional d'ici juillet 2011 n'a pas encore été prise.



FAQs

- Q.** Quelles seront les répercussions des nouveaux points de contact régionaux pour ceux et celles qui cherchent à accéder aux services et aux soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle?
- R.** La mise en place d'un système à guichet unique permettra aux personnes de présenter plus facilement une demande de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur collectivité. En s'adressant à un seul endroit, les personnes pourront trouver des renseignements, confirmer leur admissibilité et faire évaluer leurs besoins en services. Le processus de présentation d'une demande sera plus équitable, plus uniforme et plus transparent pour tout le monde et on réduira le double-emploi.
- Q.** Quelles seront les répercussions des nouveaux points de contact régionaux pour les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle?
- R.** Une fois que les nouveaux points de contact seront opérationnels en juillet 2011, les organismes n'auront plus à confirmer l'admissibilité aux services, et n'auront plus à remplir la trousse de demande de services aux fins d'évaluation des besoins d'une personne. Ces responsabilités incomberont alors aux points de contact régionaux. Les points de contact serviront également de carrefours d'information pour les personnes; les organismes passeront donc moins de temps sur les questions d'aiguillage et de recherche de ressources et pourront se concentrer sur ce qu'ils font le mieux, à savoir aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre de la façon la plus autonome possible.

- Q.** À quel endroit les personnes doivent-elles présenter leur demande de services et de soutiens en attendant la mise en place des points de contact régionaux?
- R.** Les points de contact régionaux seront opérationnels le 1er juillet 2011. En attendant, les personnes peuvent continuer à utiliser les processus en place dans leur collectivité.
- Q.** Les points de contact permettront-ils de supprimer les listes d'attente?
- R.** Les points de contact à guichet unique sont essentiels pour la modernisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Grâce à ces points de contact, le système sera plus équitable et il sera plus facile de s'y retrouver car quiconque présentera une demande sera évalué de la même façon.
- Les points de contact ne contrôleront pas les fonds alloués à une personne et ne décideront pas de l'ordre de priorité entre les bénéficiaires. Ces décisions seront prises par un organisme de financement distinct. Les processus actuels permettant d'établir qui est prioritaire pour les services et le financement et le montant des fonds alloués resteront en vigueur jusqu'à ce que les futurs organismes de financement et (ou) outils d'établissement des priorités soient opérationnels.
- Au final, toutes les décisions concernant le financement et les services dépendront des ressources globales dont disposera le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Q.** Les personnes qui ont déjà présenté une demande de services ou les personnes qui bénéficient déjà de services devront-elles présenter une nouvelle demande une fois que les points de contact régionaux seront opérationnels?

R. Non, les personnes qui bénéficient actuellement de services ou qui sont en attente de services n'auront pas à présenter une nouvelle demande ou à refaire confirmer leur admissibilité; elles continueront d'être admissibles et seront automatiquement admissibles dans le cadre du nouveau système. Nous désirons réévaluer dans un délai de cinq ans, toute personne bénéficiant de services ou inscrite sur une liste d'attente ou encore en attente d'une évaluation à l'aide de la nouvelle trousse de demande commune aux fins de vérification des besoins en services et en soutiens.

Q. Qu'advientra-t-il des organismes qui perçoivent actuellement des fonds pour traiter les demandes et servir de point d'accès pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

R. Dès lors que la responsabilité des demandes et des évaluations est transférée aux points de contact régionaux, il en va de même pour les possibilités d'emploi. Nous collaborerons avec les organismes communautaires qui fournissent actuellement des fonctions d'accès, ainsi qu'avec les nouveaux points de contact régionaux pour traiter ces changements dans les mois à venir.

Q. Si certains organismes emploient actuellement du personnel pour s'occuper du traitement des demandes et gérer l'accès aux services, que deviendront ces postes?

R. Les nouveaux points de contact régionaux auront besoin de personnel pour effectuer les tâches d'évaluation au sein de leurs organismes. Il pourrait y avoir des répercussions sur les emplois au sein des organismes qui gèrent l'accès aux services mais globalement nous pensons qu'il y aura un certain nombre de possibilités d'emploi au sein des nouveaux points de contact régionaux. Nous travaillerons avec les organismes concernés à des stratégies pour gérer ces problèmes de transition.

Q. Dans quelle mesure les organismes qui fournissent à la fois des services aux adultes et aux enfants seront-ils affectés par les nouveaux points de contact régionaux?

R. En vertu de la nouvelle loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les points de contact régionaux serviront de point de contact unique pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle (âgés de 18 et plus).

Les organismes qui serviront de points de contact régionaux fournissent peut-être déjà d'autres types de services, tels que l'accès au système de services aux enfants; ils pourront continuer à le faire, en plus d'assumer leur rôle spécifique en tant que point de contact régional.

Entre-temps, nous travaillerons en étroite collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse sur cette question.

Q. Les points de contact régionaux s'occuperont-ils des jeunes en phase transitionnelle?

R. En vertu de la nouvelle loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les points de contact régionaux serviront les adultes (âgés de 18 et plus), y compris dans certains cas les jeunes adultes qui bénéficient de soutien par l'intermédiaire des services à l'enfance et qui ont été jugés admissibles à bénéficier de soutien par l'intermédiaire du système de services aux adultes.

Nous continuerons à établir des liens entre les deux systèmes afin d'aider les jeunes en situation de transition entre les services aux enfants et les services aux adultes.



La formation sur les mesures d'assurance de la qualité débute

Une formation à l'échelle de la province s'apprête à débiter pour les conseils d'administration, les directrices et les directeurs généraux et le personnel des organismes qui fournissent des services et des soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

La formation sera axée sur les mesures d'assurance de la qualité qui entreront en vigueur le 1er janvier 2011 en application du [Règlement de l'Ontario 299/10](#).

Les mesures d'assurance de la qualité favorisent des services et des soutiens de bonne qualité. Elles permettront d'améliorer l'inclusion sociale et nous aideront à protéger les personnes ayant une déficience intellectuelle contre de graves problèmes liés à la santé et à la sécurité.

La formation aidera les organismes de services financés par l'Ontario à acquérir une compréhension commune des services et des soutiens de qualité pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Les organismes seront amenés à établir des politiques et des procédures sur certains sujets, comme la prévention et le signalement des maltraitances. Ainsi, les adultes ayant une déficience intellectuelle à travers l'Ontario bénéficieront de services et de soutiens de qualité et uniformes.

L'Ontario a sélectionné l'organisme [VITA Community Living Services](#) pour dispenser la formation, laquelle comprendra une vidéoconférence et une diffusion sur le Web.

Une fois que la formation aura été dispensée et que le règlement sera entré en vigueur, le personnel du ministère surveillera les organismes pour veiller à ce qu'ils appliquent la nouvelle réglementation. Dans ce cadre, le personnel de l'organisme et des adultes ayant une déficience intellectuelle pourront être entendus.

Pour en savoir plus sur la nouvelle réglementation, consultez le site de l'Ontario [Lois en ligne](#). Cherchez le Règlement de l'Ontario 299/10.

Le 1er juillet 2011, en vertu de la même réglementation, les mesures d'assurance de la qualité entreront en vigueur pour les nouveaux points de contact régionaux en Ontario pour ceux et celles qui présentent une demande de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ne manquez pas les prochains numéros de *Point de mire : la réorganisation* pour obtenir plus de détails sur cette question.

Bienvenue à Point de mire : l'inclusion

Dans les prochains numéros de Point de mire : la réorganisation, nous présenterons une série d'articles mettant à l'honneur l'inclusion communautaire : ce que nous pouvons faire pour inclure les personnes ayant une déficience intellectuelle dans nos collectivités, nos écoles et nos lieux de travail; des récits didactiques pour aider à établir des connexions pour les personnes ayant une déficience intellectuelle; des récits de personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont réussi grâce à l'inclusion; et des récits qui abordent de nouvelles approches pour faire de l'inclusion la marque distinctive des collectivités ontariennes.

Je peux tout faire! — Donna Gage

Je suis satisfaite de ma vie aujourd'hui. Je suis fière de tout ce que j'ai accompli!

J'ai toujours rêvé de travailler pour Postes Canada parce que je viens d'une famille de travailleurs postaux, notamment mon père, ma sœur et mes frères, mon oncle et mes cousins. Lors des réunions familiales, ils parlaient souvent de leur travail. Pendant très longtemps je n'ai jamais travaillé. Je restais à la maison avec mes deux enfants.

Maintenant que mes enfants sont grands, j'ai un travail. Je peux participer à la conversation, pas seulement pour parler du fait d'avoir un travail mais aussi parce que maintenant je peux comprendre ce qu'ils font. Je travaille à la poste à Oro comme assistante factrice ergonomique. Je suis fière de moi. Je suis entrée en relation avec Postes Canada par l'intermédiaire de dispositifs de soutien à l'emploi mis en œuvre par les services communautaires de Simcoe. Je suis allée à un entretien et nous avons rempli beaucoup de papiers. Dès que mes antécédents judiciaires ont été vérifiés, j'ai commencé à travailler.

J'occupe mon emploi depuis presque quatre ans. Je l'aime vraiment. J'aime les personnes avec qui je travaille. Elles sont formidables. Je rencontre de nombreux clients. C'est intéressant de faire la connaissance d'autant de personnes. Je suis fière de mon travail. Mon travail est vraiment important pour moi.

Parfois nous sortons ensemble après le travail. Mes collègues viennent nous encourager aux matchs de baseball, et parfois nous nous envoyons des blagues par courriel ou alors on bavarde en ligne.

J'aime le sport, cela me permet de rester en bonne santé. Je rencontre de nouvelles personnes et je revois d'anciennes connaissances. Je joue au baseball, je nage et je joue aux quilles.

J'ai quitté mon poste au Self Advocates Council de Community Living Ontario pour accepter un nouveau poste de représentante régionale. J'adore apprendre de nouvelles choses. Je siège aussi à l'Independent Rights Committee aux services communautaires de Simcoe. J'aime prendre la défense des autres, ceux qui ne peuvent pas s'exprimer. J'adore aider les gens. Le rôle que je joue dans les comités est très important pour moi.

J'ai mon propre appartement et un chien adorable, Koho. Je suis maman et mes enfants me tiennent occupée mais ma vie est merveilleuse. J'ai suffisamment confiance en moi pour accomplir tout ce qui me passe par la tête.



Je me sens inclus — Pete Hryhorczuk

Je me sens inclus dans la ville de Waterloo. J'ai fait du bénévolat là-bas. Je mettais des insignes honorifiques dans des boîtes. Je travaillais avec des élèves de l'école. Je les aidais à faire le travail. On travaillait ensemble. J'aimerais le refaire.

Je me sens inclus à Extend-A-Family. Je travaille à WALES (Working Adults Learning Empowering Skills), je fais des choses pour le bureau. J'envoie des courriels, je remplis des enveloppes et j'aide à monter le bulletin trimestriel. Je me sens inclus à la bibliothèque, les gens s'assoient ensemble et on étudie tous. Je vais essayer de faire du bénévolat et de participer encore plus à la vie de la collectivité.

Merci.

Visionnez nos vidéos

Faites la connaissance de personnes hors du commun qui ont pris à cœur la cause de l'inclusion communautaire. Visionnez notre vidéo consacrée à [Sol Express](#), un programme innovant qui aide les personnes ayant une déficience intellectuelle à acquérir des compétences dans les domaines du théâtre, de la danse, du chant et de l'art.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Direction des services communautaires et des politiques en matière de déficience intellectuelle

Tél. : 416 327-4954

Télec. : 416 325-5554

Tél. sans frais : 1 866 340-8881

Télec. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.mcscs@css.gov.on.ca

Ce bulletin est aussi offert en ligne à : www.ontario.ca/communautaires